

## QUAND LA VACANCE DE POSTE au SPIP des DEUX-SEVRES DEVIENT BEANCE



Nous, agents du SPIP des Deux-Sèvres, Antenne de Niort, dénonçons le maintien de la vacance d'un poste d'agent administratif à l'accueil du SPIP ET la contrainte imposée à tous les agents de suppléer à cette vacance, au nom de la continuité du service public, jusqu'à septembre 2026.

Le SPIP compte deux postes d'agents administratifs, chargés de l'accueil, mais aussi de tâches administratives multiples : un agent à mi-temps sur l'Antenne de Bressuire et un agent à temps plein sur l'antenne de Niort, tous deux en situation de fragilité sur le plan de leur santé.

Suppléer la vacance du poste demande de mobiliser un agent uniquement sur les tâches d'accueil téléphonique et physique.

Alors que le SPIP croule sous les charges de travail qui s'ajoutent les unes aux autres, comment notre Administration peut imaginer qu'un agent soit en mesure d'effectuer des tâches d'accueil en surcroît de la charge qui lui incombe au quotidien. L'accueil téléphonique et physique ne peut aucunement se cumuler avec la permanence assurée par les CPIP. Le CPIP de permanence diligente le BEX collectif, reçoit les personnes dans le cadre de l'article 741-1, reçoit les passagers, gère les modifications horaires de la DDSE, rédige les rapports demandés par les magistrats, répond aux partenaires. Comment peut-il être au standard et à l'interphone. Les personnels SA RH et les personnels de direction sont eux-mêmes contraints de gérer de multiples tâches indispensables au bon fonctionnement du service.

Nous n'avons pas le don d'ubiquité. Nous demander de suppléer la carence, c'est créer de la carence ailleurs, dans nos missions au quotidien, c'est ouvrir la porte à la maltraitance professionnelle de nos collègues agents d'accueil et à la souffrance d'une équipe.

Nous refusons de pallier une carence durable, parce qu'un poste existant n'est pas proposé au mouvement par notre Administration.